



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Coordination et Animation Territoriale**

Direction générale
Réf : 574.MHP.22

Direction Cohésion des territoires et
collectivités territoriales

Bureau : contrôle administratif des
collectivités

Cayenne, le

30 JUIN 2022

Le Préfet de la région Guyane

à

Monsieur le Président de la CTG

Madame et messieurs les présidents des établissements publics de
coopération intercommunale

Mesdames et messieurs les maires

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique
territoriale

Monsieur le Président du Service départemental d'incendie et de secours

Mesdames et messieurs les présidents des centres communaux d'action
sociale

En communication au

Sous-préfet de l'arrondissement Saint-Laurent du Maroni

Sous-préfet des communes de l'intérieur

**Objet : Synthèse annuelle des observations au titre du contrôle de légalité et du
contrôle budgétaire 2021 avec fiches techniques**

Références : article 72 al.6 de la Constitution

Résumé : cette circulaire a pour objet de présenter les principales irrégularités constatées
au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire 2021. Parallèlement, quelques
recommandations vous seront proposées pour conduire à l'amélioration progressive des
actes produits.

Des fiches pratiques sont jointes. Elles portent sur les thèmes faisant l'objet d'irrégularités
récurrentes.

Au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire vos actes sont soumis au bureau du contrôle administratif des collectivités pour vérification de leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

À ce titre, des observations ou demandes de pièces complémentaires vous sont adressées afin de corriger les irrégularités observées. Vous avez pu identifier lors de la transmission du « Flash collectivité n°12-06-04-2022 » les non-conformités récurrentes.

Néanmoins, la mission du bureau du contrôle administratif ne se limite pas à faire des observations. Dans le cadre de la stratégie départementale de contrôle (2021-2023), le développement du conseil auprès des collectivités territoriales et de leurs établissements est identifié comme un moyen complémentaire de sécuriser leurs actes juridiques. C'est dans ce cadre que vous sont proposées en annexe des fiches pratiques.

Mes services restent à votre disposition.



Le Préfet

Thierry QUEFFÉLEC